



Pomme de terre

N°14
03/07/2024



Animateurs filière

Zone Poitou-Charentes :
Jean-Michel LHOÏE
ACPEL
acpel@orange.fr

Zone Limousin :
Noëllie LEBEAU
CDA 23

noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr

Zone Aquitaine :
Louise FURELEAU
FREDON NA

louise.fureleau@fredon-na.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Pomme de
terre N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Situation générale

- **Ile de Ré** : la campagne est terminée.
- **Aquitaine** : les arrachages sont en cours.
- **Limousin** : les cultures évoluent entre les stades « apparition des boutons floraux » (BBCH 50) et « fin floraison/apparition des baies » (BBCH 70).

Bio-agresseurs

- **Mildiou** : la maladie progresse en Limousin. La quasi-totalité des cultures observées ce début de semaine présente des symptômes sur feuilles et tiges (quelques foyers identifiés).
- **Doryphores** : la pression se maintient en Limousin.

Accès aux notes nationales

Lien vers la note DGAL/SDSPV/2024-257 listant les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (publiée le 25 avril 2024) [ICI](#)

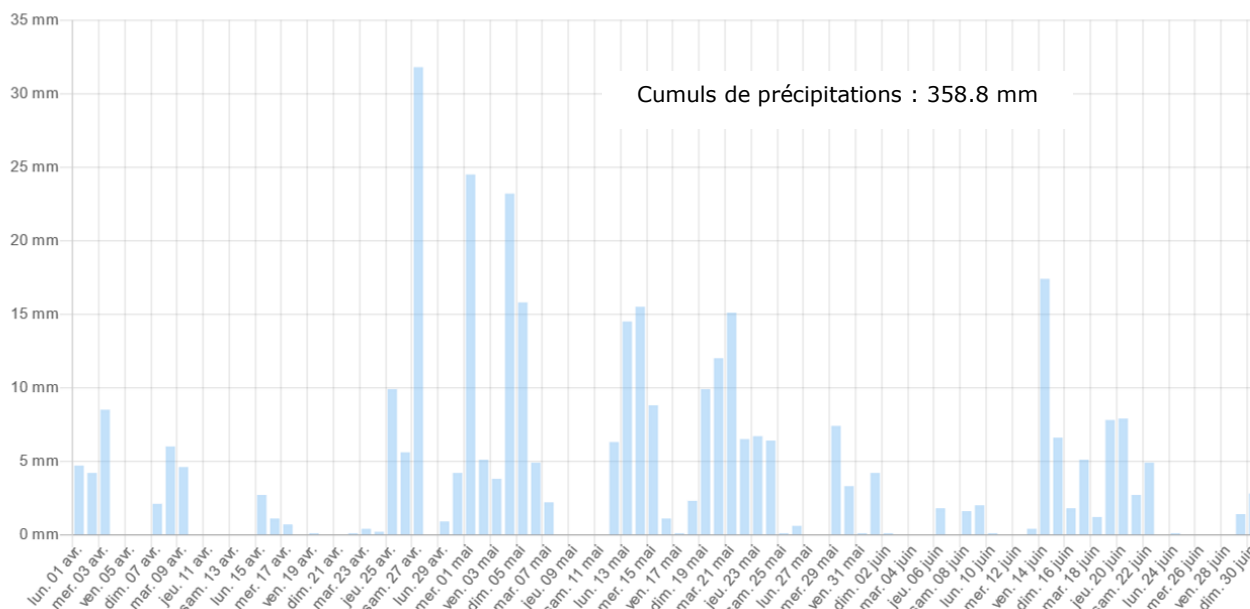
Lien vers l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques [ICI](#)

Pomme de terre

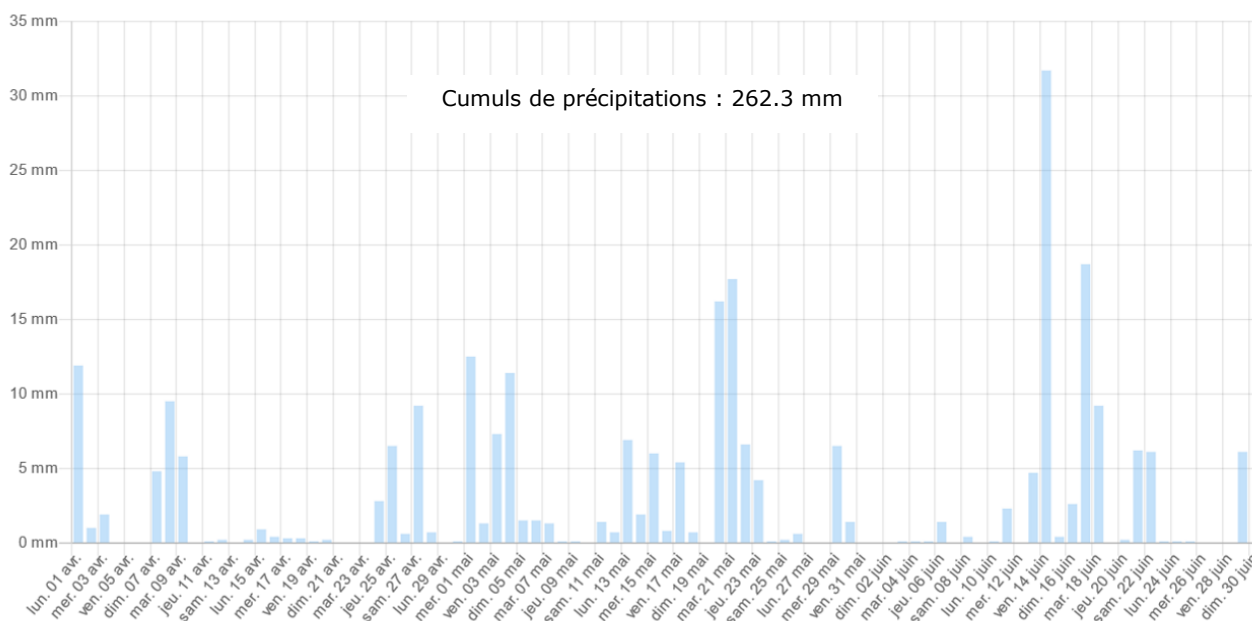
• Situation météo

Le temps reste mitigé, alternant éclaircies et averses. Il est tombé les sept derniers jours entre 5 et 25 mm en Limousin et davantage en Aquitaine, notamment dans les Landes (45 à 70 mm). De belles averses sont prévues pour la fin de semaine. Les températures sont en-dessous des normales de saison.

Précipitations à Verneuil sur Vienne (87) sur la période allant du 1^{er} avril au 30 juin :



Précipitations à Hourtin (33) sur la période allant du 1^{er} avril au 30 juin :



• Situation des cultures



Aquitaine : les arrachages se poursuivent. Tout devrait être récolté au 15 juillet dans le département du Lot-et-Garonne. Les rendements s'annoncent corrects dans l'ensemble.

Le datura est bien présent par endroits.

Récolte dans le Lot-et-Garonne (crédit photo : FREDON Nouvelle-Aquitaine)



Limousin : les pommes de terre évoluent entre les stades « apparition des boutons floraux » et « fin floraison/premières baies visibles ». Beaucoup de parcelles sont en fleurs. Sous les buttes, la tubérisation suit son cours. Les conditions humides et douces, sans températures excessives, sont favorables au développement des tubercules.

Floraison en Creuse (crédit photo : Chambre d'agriculture de la Creuse)

Les situations sont hétérogènes. Plusieurs parcelles du réseau présentent des manques à la levée, des symptômes de jambe noire, de l'enherbement..., conséquences de sols très humides, asphyxiés et difficiles à travailler.



Symptômes de jambe noire, enherbement et datura (crédits photo : Chambre d'agriculture de la Corrèze et de la Creuse)

Les traitements phytosanitaires en période de floraison

Publié le 14 mai 2024 par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.

En conséquence, les dispositions de l'arrêté du 20 novembre 2021 s'appliquent donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne. Ainsi en période de floraison de ces cultures **comme pour toute autre culture attractive**, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.



Toutefois par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime **pour des organismes réglementés** au titre de l'article L. 251-3 du même code comme par exemple en vigne, pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

• Mildiou (*Phytophthora infestans*)

Aquitaine : la maladie semble contenue, malgré les conditions favorables (pas de progression dans le Lot-et-Garonne et toujours aucun signalement en Gironde).

Limousin : la maladie progresse. Des symptômes sur feuilles et tiges, voire des foyers, sont signalés sur la quasi-totalité des parcelles du réseau. Bien que toutes les cultures soient concernées, on observe de nettes différences entre variétés sensibles et peu sensibles en termes d'intensité d'attaque.



Symptômes de mildiou sur feuilles et tige à gauche, attaque plus sévère à droite

(crédits photo : Chambre d'agriculture de la Creuse et Comité Centre et Sud)



Variétés **AGRIA-CEPHORA** à gauche, **SIRTEMA-CAROLUS** à droite (crédit photo : Chambre d'agriculture de la Creuse)

Evaluation du risque avec MILEOS® :

	Stations météo	Pluviométrie sur les 7 derniers jours	Dépassements de seuil sur les 7 derniers jours	Evaluation du risque
Aquitaine	Beaupuy (47)	1.3 mm	30 juin	Faible (VS, VI, VR)
	Parentis en Born (40)	71.2 mm	24 et 29 juin	Faible (VR) à moyen (VS, VI)
	Labouheyre (40)	50.1 mm	24, 26, 27, 29 et 30 juin	Elevé (VS, VI, VR)
	Hourtin (33)	6.3 mm	24, 25, 26, 28 et 30 juin	Elevé (VS, VI, VR)
Limousin	Chabanais (16)	5.4 mm	30 juin	Moyen (VS, VI, VR)
	Lubersac (19)	11.3 mm	30 juin	Moyen (VS, VI, VR)
	Voutezac (19)	8.9 mm	30 juin	Moyen (VS, VI, VR)
	Ahun (23)	8.9 mm	25, 26, 28, 29, 30 juin et 1er	Elevé (VS, VI, VR)
	Dun le Palestel (23)	11.1 mm	30 juin	Moyen (VS, VI, VR)
	Coussac Bonneval (87)	9.8 mm	30 juin	Moyen (VS, VI, VR)
	Peyrat de Bellac (87)	20.5 mm	30 juin	Moyen (VS, VI, VR)
	Verneuil sur Vienne (87)	4.1 mm	30 juin	Moyen (VS, VI, VR)

Les niveaux de risque (absent, faible, moyen, élevé, très élevé) sont issus de l'interprétation conjuguée des données du modèle MILEOS®, des prévisions météorologiques et de la situation notée sur le terrain. Ils sont déclinés par sensibilités variétales (VS : variétés sensibles, VI : variétés intermédiaires, VR : variétés résistantes).

Rappel des conditions de développement du mildiou : les conditions climatiques idéales pour la formation des spores sont une succession de périodes humides et relativement chaudes (températures optimales 18-22°C). La germination des spores est ensuite possible dès que la durée d'humectation du feuillage est égale ou supérieure à 4 heures, assortie de températures comprises entre 3 et 30°C (températures optimales 8-14°C). Par la suite les pluies et les hygrométries supérieures à 90 % associées à des températures comprises entre 10 et 25°C favorisent l'évolution de la maladie.

Suivi des populations de mildiou : depuis 2013, un suivi des populations de *Phytophthora infestans* est organisé chaque année en France, mobilisant un grand nombre d'acteurs. Les résultats marquants de la campagne 2023 sont disponibles [ICI](#)

Evaluation du risque :

En Aquitaine, le mildiou est contenu et devient de toute façon moins problématique maintenant que les arrachages ont démarré. En Limousin, le modèle indique une pression moindre comparativement aux semaines passées mais les symptômes sur le terrain encouragent à la vigilance. La maladie est en train d'exploser dans certaines parcelles et notamment sur les variétés sensibles.

Méthodes alternatives :

Des produits de biocontrôle existent. Consultez la liste [ICI](#)



Mesures de prophylaxie :

La présence d'inoculum « primaire » est déterminante dans l'apparition des premiers foyers. Il est important de ne pas entreposer des tas de déchets dans un coin de champ car en l'absence de gel, les repousses issues de ces déchets sont les premières sources de contamination. En fin de culture N-1, il est important de gérer ses déchets ! De même, les parcelles qui ont présenté des symptômes les années précédentes sont plus propices à des manifestations précoces.

L'eau et la présence d'humidité jouent un rôle déterminant dans l'évolution de la maladie. Sous abris et sous bâches, les atmosphères confinées sont très favorables au mildiou. Pour cette raison, pour ce type de production, une bonne gestion de l'aération des tunnels est cruciale. Par ailleurs la pratique des irrigations doit permettre un ressuyage rapide et éviter toute stagnation d'eau (choix des horaires d'arrosage, gestion des fuites à la base des asperseurs et au niveau des raccords...).

Enfin, le choix de variétés peu sensibles retarde et évite même certaines années l'arrivée du mildiou.

• Alternariose (*Alternaria solani* et *Alternaria alternata*)

Limousin : des taches sont toujours signalées sur une variété en Corrèze.

Rappel des conditions de développement de l'alternariose : les champignons de type *Alternaria* se développent à des températures comprises entre 20 et 30°C et apprécient l'alternance de périodes sèches et humides. Les dégâts s'observent souvent en fin de cycle, à l'approche de la sénescence, en conditions chaudes. La maladie, considérée « maladie de faiblesse », est favorisée en situation de stress comme le déséquilibre nutritionnel, la sécheresse, les attaques d'insectes, les dégâts mécaniques...

Evaluation du risque :

En fin du cycle, les feuillages pourraient montrer des symptômes d'alternariose. Sauf en cas d'attaque précoce, les impacts sur le rendement sont faibles.

- **Doryphores (*Leptinotarsa decemlineata*)**



Aquitaine : des adultes et des larves continuent d'être observés dans les cultures. Les dégâts peuvent être notables par endroits mais globalement la pression continue de diminuer.

Limousin : les larves sont nombreuses et très actives. Il est toujours observé des adultes et des pontes par ailleurs. La pression se maintient.

Larves « grain de blé » (crédit photo : Chambre d'agriculture de la Creuse)

Evaluation du risque :

En Aquitaine, la pression diminue. Les coléoptères deviennent de toute façon moins problématiques à l'époque des arrachages. En Limousin, la pression se maintient.

Méthodes alternatives :

Des produits de biocontrôle existent. Consultez la liste [ICI](#)



- **Autres ravageurs**



Aquitaine : il est toujours signalé la présence de hannetons bronzés, aux stades adulte et larvaire (ce sont les larves qui attaquent les racines).

Hanneton bronzé (crédit photo : FREDON Nouvelle-Aquitaine)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pomme de terre sont les suivantes :

CDA 17, CDA 19, CDA 23, CDA 47, FREDON Nouvelle-Aquitaine, Comité Centre et Sud, Midi Agro Consultant, Ortolan, UNIRé

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".